

# Congrès AFSP Paris 2013

## ST 63 Les frontières de la communauté libérale

PAGANI Camilla

Université Paris-Est-Créteil – Università degli studi di Milano

[pagani.camilla@gmail.com](mailto:pagani.camilla@gmail.com)

### *Du multiculturalisme libéral au cosmopolitisme : figures de citoyenneté au-delà des frontières nationales*

(article provisoire – ne pas citer sans l'accord préalable de l'auteur)

#### *De la nécessité des frontières*

Dans le célèbre essai *Race et Histoire*, publié en 1952 dans la série de l'UNESCO « La science moderne face au racisme », Claude Lévi-Strauss expose dans quelle mesure la diversité des cultures est le moteur du progrès humain et le critère permettant aux hommes de se définir mutuellement et d'établir de frontières<sup>1</sup>. C'est grâce à cette diversité qu'il est possible de dessiner les groupes d'appartenance et de construire différentes figures d'humanité. Nous rappelons l'extrait où il offre son interprétation du concept de « barbare » :

Ainsi l'Antiquité confondait-elle tout ce qui ne participait pas de la culture grecque (puis gréco-romaine) sous le même nom de barbare ; la civilisation occidentale a ensuite utilisé le terme de sauvage dans le même sens. Or derrière ces épithètes se dissimule un même jugement : il est probable que le mot barbare se réfère étymologiquement à la confusion et à l'inarticulation du chant des oiseaux, opposées à la valeur signifiante du langage humain ; et sauvage, qui veut dire « de la forêt », évoque aussi un genre de vie animale, par opposition à la culture humaine. Dans les deux cas, on refuse d'admettre le fait même de la diversité culturelle ; on préfère rejeter hors de la culture, dans la nature, tout ce qui ne se conforme pas à la norme sous laquelle on vit. (1987 : 20)

D'après Lévi-Strauss, la civilisation occidentale a établi une première frontière pour dessiner un humanisme sélectif : elle a exclu et rejeté l'Autre au-delà d'une barrière pour ériger, on pourrait dire, une contre-figure habitant un non-lieu. Les termes « barbare » et « sauvage », par leurs étymologies respectives, renvoient à une dimension animale et non-humaine, qui se trouve au-delà de la frontière de la communauté. Les barbares sont ainsi, dans la période hellénique, ceux qui habitent en dehors de la *polis* et sont donc privés de droits politiques. Par effet de contrecoup cela a permis de corroborer une identité grecque, définie dans le périmètre des frontières de la citoyenneté. De manière analogue, la construction de la figure du sauvage, qui habite la forêt comme l'indique l'étymologie latine *silva*, a établi les bases pour la construction du *civis*, le citoyen résidant dans la cité et se conformant à ses normes (Hartog 2005).

Or, à partir de ce quelques exemples tirés de l'anthropologie et de l'histoire, nous pouvons envisager deux premières considérations. Premièrement la frontière est ce par quoi une communauté se définit par rapport à une autre, sans laquelle elle ne pourrait pas exister. Deuxièmement, l'ancrage territorial, à un lieu spécifique, permet la construction du sens d'appartenance à une identité commune (Badie 1995 : 49). *Frontière* et *commun* sont par conséquent deux éléments qui se bâtissent mutuellement, déterminant l'exclusion des

---

<sup>1</sup> Lévi-Strauss, C. 1987. *Race et histoire*. Suivi de *L'œuvre de Claude Lévi-Strauss*, par J. Pouillon. Paris : Folio. Pour approfondir notre analyse sur cet essai voir Pagani, C. 2009. *Genalogia del Primitivo. Il museo del quai Branly, Lévi-Strauss e la scrittura etnografica*, avec la préface de C. Sini, Mantova : Negretto Editore; Pagani, C. 2013. Eterotopia, tecnica di straniamento : luoghi e figure del soggetto in Foucault e Lévi-Strauss, *Noéma*, 4 ; Pagani, C. 2013. Lévi-Strauss all'UNESCO : sessant'anni di impegno per difendere la diversità delle culture. In : Pozzoni, I. (dir.) *Frammenti di Filosofia contemporanea II*, Villasanta : Limina Mentis.

## Congrès AFSP Paris 2013

« autres » pour inclure et renforcer le « nous ». Sans frontière il n'y aurait pas de Grecs, ou de barbares, pas de citoyens ou d'étrangers, pas d'Européens ou d'extra-communautaires.

C'est avec l'apparition du concept d'Etat-nation dans le paradigme wilsonien que prend forme une véritable correspondance entre un territoire délimité par des frontières, un Etat, et le sens d'appartenance à une *communauté imaginée*, pour employer la célèbre définition de B. Anderson (1983), ou à une identité nationale, fût-elle supposée ou imposée. L'enjeu de cette relation, est bien, comme l'a souligné M. Walzer la question de l'appartenance ou pas à une communauté politique, celle de la distinction entre membres ou étrangers, citoyens ou *metics* (1983).

Au sein du renommé débat entre libéraux et communautariens a vu le jour la célèbre expression de R. Dworkin de « communauté libérale », pour indiquer la possibilité de l'intégration des intérêts individuels avec ceux de la communauté politique à travers une perspective libérale (Berten et al. 1997 : 339). Dans la version élargie proposée par B. Boudou elle se réfère à « un groupe organisé ou visant à être organisé par des valeurs libérales » (2012 : 2), ce qui implique la tension de trouver un équilibre entre l'aspiration universaliste et procédurale du libéralisme avec l'idée d'un bien commun. Si dans la tradition occidentale la communauté politique s'est identifiée avec la démocratie et « depuis plus de deux siècles, comme le remarquent Donegani et Sadoun, la démocratie s'est réalisée dans la forme de l'Etat-nation », aujourd'hui l'ordre politique stato-national est « remis en question sous les coups de la mondialisation qui déterritorialise les activités économiques, et de la construction européenne ou de la croissance des organisations internationales qui limitent la souveraineté des Etats-nations » (2012 : 51-53). En outre les théories postcoloniales (Smouts 2007) et sur la globalisation (Bhabha 1994), ont soulevé le problème, même si sous des formes différentes et dans des contextes théoriques variés, de la « fin des territoires » (Badie 1995) ou de la fin du local (Appadurai 2001). Avec ce constat à l'esprit, on pourrait s'interroger si ce nouveau paradigme qui brise et déplace les frontières nationales ne nous ferait pas perdre le *commun* de la communauté libérale. Ou au contraire, s'il n'engendrerait pas la fermeture des frontières de la communauté, en trahissant pour cela sa valeur *libérale*.

Or, comment imaginer la définition du commun si le paradigme de territorialité n'est plus le même? Quelle grammaire politique faudrait-il employer pour redessiner le périmètre de la communauté libérale, compte tenu du fait de la « fin de l'Etat-nation » ou de la « post-nation » (Habermas 2000), voire d'un cosmopolitisme empirique (Beck 2006) ?

Différentes théories politiques mettent en question les frontières de l'Etat-nation tout en défendant une perspective libérale. Dans cet article il s'agira d'analyser deux déclinaisons de la disjonction entre cadre national et citoyenneté d'un point de vue culturel et axiologique, qui redessinent le périmètre de l'espace politique et proposent des nouveaux outils conceptuels pour définir le sujet politique. D'un côté il peut y avoir le cas de figure de la citoyenneté multiculturelle, qui vise à soulever la question des frontières internes à l'Etat-nation. Cela ouvre à la problématique de la négociation des rapports entre groupes culturels différents au sein du même Etat-nation pour la reconnaissance d'identités spécifiques et l'accommodement de différences culturelles, (Kymlicka 2001a; Kelly 2002). De l'autre, de façon diamétralement opposée, la citoyenneté peut se définir par des frontières qui transcendent le cadre national : c'est la cas d'une approche cosmopolitique visant à s'intéresser davantage à l'identité individuelle de la personne plutôt qu'à celle du groupe ou de l'Etat-nation afin de montrer la complexité de l'individu se reconnaissant dans plusieurs appartenances culturelles et rejetant toute forme de réification identitaire (Appiah 2006). Ainsi, la figure de citoyenneté proposée par le cosmopolitisme vise à dépasser les frontières de l'Etat-nation, où le paradigme de « contamination » dans un contexte transnational se substitue à celui de « frontière ».

## Congrès AFSP Paris 2013

Dans le premier cas, la reconnaissance d'un groupe culturel spécifique au sein de l'Etat-nation, présente la limite de pouvoir renfermer l'objet de la reconnaissance dans un cadre essentialiste et pour cela anti-libéral (Barry 2001). Dans le deuxième cas, l'adoption d'un paradigme de la contamination, accordant une priorité à l'individu au détriment du commun, risque de perdre de vue la question du lien social.

En dépit de leurs éventuelles limites, ces deux cas de figures mettent à l'épreuve le libéralisme politique, qui, historiquement, a été lié au contexte national. Or, quelles figures de citoyenneté et quelles frontières identitaires faudrait-il adopter, tout en se situant à l'intérieur d'un horizon libéral ? En discutant la théorie libérale du droit des minorités de W. Kymlicka, la philosophie de contamination de A.K. Appiah et le cosmopolitisme de S. Benhabib, cette recherche vise à démontrer qu'autant le multiculturalisme libéral que le cosmopolitisme sont des compléments nécessaires à un libéralisme politique soucieux des problématiques culturelles contemporaines.

### *Le sujet politique dans le monde de réseaux*

Les théories contemporaines sur la globalisation ont contribué à démasquer le lien entre citoyenneté et appartenance à un territoire situé, notamment à ce qui a été le référent politique par excellence dans le paradigme wilsonien, l'Etat-nation. Comme le constate A. von Busekist, « l'expression Etat-nation est trompeuse, car elle ne permet pas de prendre la mesure des accommodations multinationales contemporaines », (2008 : 108). En effet, les analyses sur la globalisation, sur les nouvelles technologies, sur la financiarisation de l'économie et sur le phénomène global de migrations, pour ne mentionner que les aspects les plus importants, ont démontré la fracture entre le concept de citoyenneté d'un point de vue politique, son appartenance territoriale et ses dimensions économique et culturelle. U. Beck parle à ce propos « d'erreur carcéral de l'identité » pour critiquer la théorie territoriale de l'identité (2006 : 19). De même S. Benhabib emploie l'expression *disaggregation of citizenship*, pour indiquer que « les trois dimensions constitutives de la citoyenneté (...) l'identité collective, les privilèges de l'appartenance politique et les droits des acquis sociaux et bénéfiques » ne sont plus liées ensemble (2006 : 47)<sup>2</sup> et suggère d'adopter une nouvelle carte géographique normative pour décrire le sujet politique contemporain (2005 : 674).

C'est dans sa célèbre théorie sur la « fin des territoires », que B. Badie élabore le concept de « monde des réseaux » pour définir un système où il y aurait un total affranchissement des individus à une appartenance commune et délimitée au sein d'un territoire précis. Comme il l'explique :

Au principe de territorialité, le monde des réseaux oppose un tout autre mode d'articulation des individus et des groupes. Le premier est fondé sur la contiguïté et l'exhaustivité, le second sur des relations affranchies des contraintes spatiales. L'un implique la fermeture et l'exclusion, l'autre, l'ouverture et l'inclusion. Dans un cas, les rapports construits sont éminemment politiques, fondés sur l'allégeance citoyenne, dans l'autre, ils sont fonctionnels et supposent des allégeances mouvantes, non hiérarchisées, souvent sectorielles et fréquemment volatiles. L'ordre des réseaux transperce et cisaille celui du territoire, l'affaiblit et lui fait perdre précisément cette cohésion et cette exceptionnalité politique. Tel est bien, en fait, le trait dominant de ce mode de relation: en donnant aux liens sociaux privés une pertinence transnationale, il rehausse le statut de l'individu sur la scène mondiale, marginalise, par contrecoup, le rôle international du citoyen et tend à dépolitiser et à déterritorialiser les rapports internationaux (1995 : 135).

---

<sup>2</sup> Traduction libre à nos soins.

## Congrès AFSP Paris 2013

A cet égard, il serait pertinent de rappeler les catégories de flux et de *scape*, élaborées par l'anthropologue A. Appadurai, qui mettent à l'épreuve les définitions classiques reposant sur une carte géographique avec des frontières stato-nationales. Son projet théorique vise à rompre un modèle dualiste basé sur le couple d'opposition centre/périphérie, citoyens/étrangers afin de démontrer que toute identité relève d'un paysage imaginé, mais sans une territorialisation définie. Dans *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, il souligne la dimension transnationale de l'imaginaire politique qui n'est plus localisable à l'intérieur des frontières nationales puisqu'il prend la forme d'un flux continu, à l'instar de la circulation des biens, des informations et des connaissances dans le monde (2001 : 67). En particulier il formule le concept de *ethnoscape* pour se référer à un

paysage formé par les individus qui constituent le monde mouvant dans lequel nous vivons : touristes, immigrants, réfugiés, exilés, travailleurs invités et d'autres groupes et individus mouvants constituent un trait essentiel du monde qui semble affecter comme jamais la politique des nations (et celle que mènent vis-à-vis des autres) (*ibid.*).

Différents *ethnoscapes* configurent nos *mondes imaginés* pour indiquer « les multiples mondes constitués par les imaginaires historiquement situés de personnes et de groupes dispersés sur toute la planète » (*ibid.*)<sup>3</sup>. Cette définition se prête au service d'une théorie de la circulation qui déracine le local de la territorialité et le transpose dans une dimension imaginaire partagée. Parmi différents modèles, la figure de la diaspora, est, comme le remarque Busekist « l'illustration par excellence du *transnational* » (2008 : 117), dans la mesure où elle est effet d'une mobilisation, d'une « diasporisation », d'une construction d'un paysage imaginé partagé à distance plutôt qu'une réelle entité politique.

L'époque contemporaine serait donc caractérisée par une déterritorialisation qui permet de penser le monde à travers ce que F. Gros dans sa théorie sur la biosécurité a défini comme un paradigme « global », un concept d'extension maximale qui se traduit par sa dimension réticulaire (2012 : 208-210).

Appadurai suggère de « penser la configuration des formes culturelles de notre époque comme fondamentalement fractale, c'est-à-dire comme dépourvue de frontières, de structures ou de régularités euclidiennes » (2001 : 85) et suggère de considérer « l'ethnicité, qui était autrefois un génie contenu dans la bouteille dans une sorte de localisme (si large fût-il) », comme « une force globale qui se glisse sans arrêt dans et à travers les fissures entre Etats et frontières » (*ibid.* : 78).

Par conséquent, il faudrait analyser le concept de citoyenneté au prisme d'une situation où le référent du politique n'est plus seulement l'Etat-nation, mais où des acteurs non étatiques comme les multinationales et les marchés financiers, jouent un rôle de premier plan dans les politiques internationales, sans oublier, à plus petite échelle, les Organisations internationales et les ONGs (Benhabib 2006 : 45-82). En effet Benhabib constate que la distinction entre citoyens et résidents, nationaux et étrangers devient poreuse et opaque (2005 : 675). Il faudrait donc se situer dans une perspective d'hybridité, ce que Bhabha appelle « troisième espace », pour appréhender la politique comme étant « fondée sur des identités hétéroclites, inégales, multiples et potentiellement antagonistes » (2006).

Ces nouveaux espaces du monde des réseaux demandent d'utiliser des nouvelles clés de lecture politique pour analyser le périmètre et les limites de la communauté libérale et remettre en question par conséquent, les frontières de l'Etat-nation.

---

<sup>3</sup> Appadurai ici reprend et élargie la définition de B. Anderson de *imagined communities* : cf. *op. cit.*

## Congrès AFSP Paris 2013

### *Les frontières de la négociation infranationale: peuples autochtones, minorités nationales et migrants*

Dans l'ouvrage *Multicultural Odysseys. Navigating the New International Politics of Recognition* W. Kymlicka décrit le passage de paradigme dans le droit international et au sein des organisations internationales et des institutions européennes d'une approche universaliste des droits de l'Homme qui correspondait à la période d'après-guerre, à une approche de reconnaissance des droits des minorités de la période de la fin de la Guerre froide (2007 : 27-55). D'après son analyse, la question des minorités n'était presque pas considérée au plan international jusqu'aux années '80 et ce n'est qu'à partir des années '90 que beaucoup de déclarations et conventions sur la question de minorités ont vu le jour. A son avis, cela résulte d'une internationalisation du multiculturalisme libéral qui se décline selon deux formes : premièrement « la diffusion globale du *discours politique* du multiculturalisme », dans la mesure où le thème de la diversité culturelle est devenu un objet normatif dans les milieux internationaux et des ONGs. Deuxièmement, il constate une « codification du multiculturalisme dans certaines *normes légales (ou quasi-légales)* », notamment à travers les déclarations sur les droits des minorités ou les conventions (*ibid.* : 3-4). A son avis la diffusion internationale du modèle du multiculturalisme libéral est en train de reconfigurer les concepts traditionnels d'Etat-nation, de souveraineté et de citoyenneté.

Dans sa théorie libérale du droit des minorités, il interroge le rapport entre l'Etat-nation, en tant qu'expression de la culture majoritaire et de *nation-building*, et les minorités ethnoculturelles. Selon sa définition du multiculturalisme libéral,

States should not only uphold the familiar set of common civil, political and social rights of citizenship that are protected in all constitutional liberal democracies, but also adopt various group-specific rights or policies that are intended to recognize and accommodate the distinctive identities and aspirations of ethnocultural groups (2007 : 61).

Ici Kymlicka se réfère explicitement à la critique du modèle de l'Etat-nation unitaire et homogène, c'est-à-dire l'idée que dans un Etat il y aurait une seule expression d'une nationalité. A travers l'élaboration de trois cas de figure, les peuples autochtones, les minorités nationales et les migrants, il conteste l'homogénéité et l'univocité de l'Etat-nation, appréhendé comme le résultat des politiques publiques et culturelles de *nation-building* qui ont encouragé, voire forcé, l'assimilation à une seule identité nationale (*ibid.* : 62-63). Son projet est voué à critiquer le présupposé libéral de la neutralité ethnoculturelle de la justice, tout en prônant pour la défense d'une perspective libérale. A son avis les minorités nationales et les groupes ethniques issus de l'immigration, ne jouiraient pas du même degré de reconnaissance et de représentativité au sein de l'Etat et réfute pour cela l'idée que les démocraties libérales, sous prétexte d'adopter une approche universelle, seraient neutres d'un point de vue ethnoculturel (2001b : 24-25, 248). Cela pose le problème de la négociation des relations entre groupes culturels différents au sein du même Etat pour « la reconnaissance de leur identité et la prise en compte de leurs différences culturelles » (2001a : 23) et vise à intégrer la théorie de la justice avec l'instauration des droits des minorités au niveau infranational, national et international (2001b : 237).

Le degré de revendications de reconnaissance peut varier selon le contexte et surtout selon les trois cas de figure possibles: les minorités nationales, les peuples autochtones et les migrants présentent en effet des situations de départ très distinctes entre elles et posent des problèmes très divers (2007 : 66-77). Tout d'abord, en ce qui concerne les peuples autochtones, Kymlicka souligne que, même si différemment, au Canada, Etats-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Scandinavie et Groenland, à partir des années '70 s'est produit un véritable tournant vers une approche multiculturelle, qui consiste dans une série des

## Congrès AFSP Paris 2013

politiques publiques vouées à la reconnaissance politique et juridique du statut particulier des peuples autochtones en tant que tels (notamment la reconnaissance des droits d'autogouvernement, droits culturels, *affirmative action*, etc.). Ensuite les minorités nationales recourent les cas des groupes nationaux sub-étatiques qui revendiquent des formes d'accommodement de « fédéralisme multinational et multilingue », où l'autonomie territoriale et des politiques publiques en faveur de la langue représentent les enjeux majeurs. A son avis ces deux catégories se distinguent dans la mesure où les premiers ont été colonisés et occupés par un pouvoir colonial européen éloigné (les colonies de peuplement) tandis que les seconds ont été incorporés dans un Etat plus grand par un peuple européen voisin (*ibid.* : 266). Dans son analyse il relève que d'un côté les minorités nationales ont été objet d'une législation surtout au niveau européen pour des raisons de sécurité géopolitique dans l'Europe post-communiste. D'autre côté, les peuples autochtones sont devenus un enjeu crucial dans les déclarations et les conventions des organisations internationales pour des raisons morales et humanitaires (*ibid.* : 270). Enfin, la catégorie des migrants, probablement la plus complexe à schématiser car effet d'un phénomène plus diversifié et récent, comporte des politiques publiques d'accommodement qui se situent surtout au niveau régional ou municipal et visent la reconnaissance des spécificités culturelles ou linguistiques (*ibid.* : 71-77).

Or, en dépit de ces catégorisations spécifiques et des cas concrets, l'approche normative du multiculturalisme, en tant que politique publique, consiste dans la reconnaissance égalitaire des cultures et dans l'adoption des politiques identitaires pour accommoder les différences culturelles (Kelly, 2002). Le point controversé d'une politique de reconnaissance, comme a été largement analysé par B. Barry, concerne la possible dérive du multiculturalisme en tant que politique publique, vers l'essentialisme et une philosophie anti-libérale (2001). Cela dit, Kymlicka est bien conscient de ces critiques et insiste sur la dimension libérale de sa théorie en se démarquant par conséquent de ce qu'il définit une « approche traditionaliste du multiculturalisme » (2007 : 100-103).

Si l'on se penche sur l'analyse critique de P. Savidan sur le multiculturalisme libéral, ce qui pose problème est l'identification des groupes dans la pratique des politiques identitaires, qui pourrait entraîner une homogénéisation interne et une fermeture de la communauté, en déterminant ainsi l'éloignement des valeurs libérales de la société :

Or les groupes qui sont les plus facilement identifiables – soit, ceux qui pourront le plus aisément bénéficier des politiques identitaires – sont précisément ceux dont les frontières sont les moins poreuses, c'est-à-dire les groupes qui poussent le plus loin l'homogénéisation interne, qui sont donc les plus fermés et souffrent le moins des contestations internes – bref, les groupes qui tendent à être au fond les moins libéraux, en ce sens où ils s'appliquent à limiter au maximum le nombre de modes de vie concevables et praticables en leur sein. Ce problème prend une acuité toute particulière dans les sociétés démocratico-libérales dans la mesure où les groupes illibéraux peuvent tout particulièrement être tentés de se protéger des normes sur la base desquelles s'organise la société dans son ensemble, (2009b :10).

Il ne s'agit pas tant de critiquer les présupposés de l'approche multiculturelle, qui peuvent s'intégrer à une théorie libérale, quant les critères d'identification des groupes pour appliquer des politiques publiques de reconnaissance et d'accommodement. De même, comme le constate H. De Schutter, le multiculturalisme néglige la dimension hybride et multi-identitaire, en risquant de se transformer en ce que R. Brubaker a défini « groupisme », une théorie qui considère les groupes comme s'il s'agissait d'entités réelles (2007 : 48)<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> cf. R. Brubaker, 1998. « Myths and Misconceptions in the Study of Nationalism », in Hall (dir.), *The State of the Nation. Ernest Gellner and the Theory of Nationalism*, Cambridge: Cambridge University Press, p. 292.

## Congrès AFSP Paris 2013

En critiquant la théorie de Kymlicka, sans pour autant renoncer à une prise en compte de la diversité culturelle, De Schutter suggère d'adopter une approche hybride afin de ne pas considérer le contexte du choix de l'individu comme appartenant au cadre uninational, fût-il de l'Etat-nation ou d'une minorité nationale (*ibid.* : 37). L'appartenance à plusieurs contextes de choix et la multiplication des identités sont d'après lui des éléments négligés dans l'approche multiculturelle, même dans sa version libérale.

Si la théorie libérale du droit des minorités présente l'avantage de démasquer la prétendue neutralité ethnoculturelle de la justice, ainsi que l'idée trompeuse d'un Etat-nation homogène et unitaire, elle risque néanmoins d'appliquer la même grammaire identitaire de l'Etat-nation au niveau infranational. Elle démultiplierait ainsi les frontières, i) d'un point de vue juridique – notamment à travers la solution du fédéralisme, de l'autogouvernement pour les peuples autochtones ; et ii) culturel – à travers des politiques de reconnaissance de la langue ou aux droits cultures ; sans pour autant assumer une perspective de mobilité qui puisse considérer le déplacement de frontières, le changement identitaire, la démultiplication des contextes d'appartenances, etc. Comme le souligne Savidan, Kymlicka « pense le rapport aux minorités nationales quasiment comme une relation de type international » (2009b : 15). Le risque serait donc de reproduire à plus petite échelle le même modèle de l'Etat-nation, en multipliant les frontières, mais sans véritablement les traverser.

### *Frontières mobiles, où le paradigme de la contamination*

Il faudrait en revanche examiner une perspective qui se situe sur le seuil mobile de frontières et qui adopte un principe d'hybridité, comme suggéré par De Schutter. A ce propos, il serait utile de rappeler la critique des politiques de reconnaissance, proposée par le philosophe cosmopolitique A.K. Appiah à travers l'expression la « Syndrome de Meduse ». D'après son interprétation, les actes de reconnaissance peuvent négliger la dimension individuelle de la personne et ossifier les identités qu'ils sont censés de reconnaître, dans la mesure où la politique de reconnaissance, si exercée avec trop de rigidité, rend l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle consubstantielles à l'identité d'une personne. Nous rappelons ici son argumentation :

We know that acts of recognition, and the civil apparatus of such recognition, can sometimes ossify the identities taht are their object. Because here a gaze can turn to stone, we can call this the Medusa Syndrome. The politics of recognition, if pursude with excessive zeal, can seem to require that one's skin color, one's sexual body, should be politically acknowledged in ways that make it hard for those who want to treat their skin and their sexual body as personal dimensions of the self. And personal, here, does not mean secret or (per impossible) wholly unscripted or innocent of social meanings ; it means, rather, something that is not an ally of individuality. Because identities are constituted in part by social conceptions and by treatments-as, in the realm of identity there is no bright line between recognition and imposition (2005 : 110).

Comme le souligne Savidan, chez Appiah, ce qui pose problème lorsqu'un Etat entreprend des politiques identitaires est l'homogénéisation du groupe en interne et le renforcement des frontières (Savidan 2009b : 10 ; Appiah 2005 : 151). Appiah explique en effet que l'identité présente la dualité d'être en même temps « limite et paramètre ». En tant que *limite*, les catégories identitaires ont été utilisées comme des instruments de subordination dans un système classificatoire pour la domination. Ensuite, ces mêmes catégories identitaires peuvent être utilisées pour adopter des politiques d'*affirmative action* et de mobilisation des membres d'un groupe. En revanche, en tant que *paramètre*, les identités offrent un contexte de choix de vie et les bases pour la construction du lien social et des formes de communauté (*ibid.* : 112). Oublier cette double composante de l'identité serait en négliger sa complexité.

## Congrès AFSP Paris 2013

Conscient de la dimension libérale et individuelle de la théorie multiculturelle de Kymlicka, Appiah, propose cependant une autre image de citoyenneté, par delà les frontières de l'Etat-nation. Dans l'ouvrage *Pour un nouveau cosmopolitisme*, il promeut un « éloge de la contamination » en démontrant que « le cosmopolitisme a été inventé par des contaminateurs qui voyageaient seuls et qui accordent une priorité à l'individu plutôt qu'à l'appartenance à un groupe culturel » (2006 : 165). En effet, la perspective adoptée par une philosophie cosmopolitique, au de-là des différents modèles possibles, du cosmopolitisme légal au postnationalisme (Busekist 2008 : 108), pose le primat de l'individu par rapport à ses éventuelles appartenances à des groupes ou à des nations. Dans le sillage de la tradition libérale de l'autonomie et de l'interprétation de J.S. Mill sur la personne, Appiah propose une théorie de la contamination, qui renverse le paradigme de la frontière et qui vise à « réconcilier l'autonomie individuelle et les affiliations communautaires » (Dedieu 2006 : 162). Comme il l'explique,

Le cosmopolitisme que je veux défendre, ne désigne ni un dialogue entre des cultures statiques et fermées, chacune d'entre elles étant intrinsèquement homogène et différente des autres ; ni la célébration de la beauté d'une collection de boîtes closes. Ce que je veux rendre crédible est, au contraire, une forme d'universalisme qui soit sensible aux modalités par lesquelles un contexte historique peut construire une pratique, (2006).

De manière analogue, même si dans un contexte théorique différent, Benhabib montre que les normes cosmopolitiques confèrent des droits davantage aux *individus*, en tant que personnes morales et légales plutôt qu'aux Etats, en substituant « le modèle de loi internationale basé sur des traités parmi des Etats à une loi cosmopolite, conçue comme une loi publique internationale qui contraint la volonté des nations souveraines » (2006 : 16). Cette théorie déplace le lien entre citoyen, démocratie et identité nationale, sans pour autant amener à un projet de démocratie mondiale<sup>5</sup>. D'après son argumentation,

Cosmopolitan norms of justice, whatever the conditions of their legal origination, accrue to individuals as moral and legal persons in a worldwide civil society. Even if cosmopolitan norms arise through treatylike obligations, such as the UN Charter can be considered to be for the signatory states, their particularity is that they endow *individuals* rather than states and their agents with certain rights and claims. This is the uniqueness of the many human rights agreements signed since World War II. They signal an eventual transition from a model of international law based on treaties among states to cosmopolitan law understood as international public law that binds and bends the will of sovereign nations". (Benhabib 2006 : 16)

Ce modèle vise à redessiner les contours de la communauté libérale, en accordant une primauté axiologique à l'individu en tant que personne morale au sein d'un contexte transnational où le référent du politique n'est plus l'Etat-nation, comme c'était dans le libéralisme classique. En proposant des normes qui dépassent le seuil de la souveraineté internationale et en posant sur le même plan des *acteurs non-étatiques* et des *acteurs étatiques*, le cosmopolitisme, dans la pensée de Benhabib, pose la question de la relation avec les non-membres de la communauté politique (2006 : 24), en permettant ainsi, on pourrait suggérer, une plus grande flexibilité quant à l'ouverture des frontières.

\*

\*

\*

---

<sup>5</sup> L'idée d'un gouvernement mondial était déjà critiquée par Kant, cf. *op. cit.*



## Congrès AFSP Paris 2013

En guise de conclusion, ces deux cas de figures, montrent que la citoyenneté ne se borne plus seulement au cadre de frontières nationales, mais qu'elle se caractérise par des identités multiples qui les dépassent. Cette multiplicité d'appartenances identitaires, pose par conséquent de nouveaux défis au périmètre de la communauté libérale, qui nécessite de s'enrichir de nouvelles approches théoriques et politiques, puisque il n'y a plus de superposition exacte entre démocratie libérale et Etat-nation. Les débats actuels sur le postnationalisme, le cosmopolitisme ou le multiculturalisme nous montrent bien les tentatives d'enrichir le langage politique avec de nouveaux modèles, sans pour autant mettre en discussion les valeurs libérales.

Etant donné que le paysage imaginé de la communauté libérale ne peut plus être encadré dans un territoire localisable, comme auparavant l'Etat-nation, des nouvelles clés de lecture doivent être adoptées en théorie politique. Qu'il s'agisse d'accommoder les différences infranationales, comme dans la théorie du multiculturalisme libéral, ou de repenser axiologiquement la citoyenneté au niveau transnational, comme dans le cosmopolitisme, les frontières de la communauté libérale se déplacent et recomposent. La fin du modèle unitaire de citoyenneté comporte l'imagination des nouvelles formes d'action politique et de nouveaux modèles de sujet politique, comme le suggère Benhabib (2006 : 16).

Toutefois, les deux figures de citoyenneté ici esquissées ne doivent pas être analysées selon une logique disjonctive mais, au contraire, comme le propose De Schutter, devraient s'intégrer les unes les autres. Etant donné que le « monde que nous habitons est imbu de multiculturalisme, multilinguisme et opacité culturelle » (De Schutter, 2008 : 36), il est nécessaire d'adopter une théorie sur le droit des minorités culturelles, tout en évitant une forme de « monoculturalisme pluriel » (Sen 2007). Il propose par conséquent d'intégrer le multiculturalisme ou plutôt le « multinationalisme » avec une perspective hybride qui considère que les groupes ne sont pas définis en tant que tels et que les individus qui les composent présentent des identités multiples et superposées :

This 'hybridity'-view argues that groups are not sharply delineated but fluid and that people have multiple and intermingling identities. Consequently we should not treat cultures as distinct and autonomous but as fluid and intermingling entities (De Schutter 2008: 36).

Comparer ces deux figures de citoyenneté pourrait donc se révéler un exercice utile pour montrer non pas deux options opposées, mais pour argumenter que les frontières de la communauté libérale ne sont pas figées. Toute approche libérale contemporaine ne devrait pas se limiter à en parcourir le contour : elle devrait au contraire savoir les traverser.

# Congrès AFSP Paris 2013

## Bibliographie

- Anderson, B. 1983. *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London: Verso.
- Appadurai, A. (1996), 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris: Payot.
- Appiah, K.A. 2005. *The Ethics of Identity*, Princeton: Princeton University Press.
- Appiah, K.A. 2006. *Cosmopolitanism: Ethics in a World of Strangers*, New York: W.W. Norton.
- Badie, B. 1995. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- Barry, B. 2001. *Culture and Equality. An Egalitarian Critique of Multiculturalism*, Cambridge : Polity Press.
- Beck, U. 2006. *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris : Flammarion.
- Benhabib, S. 2005. Borders, Boundaries, and Citizenship. *Political Science and Politics*, 38, 4, 673-677.
- Benhabib, S., 2006. *Another Cosmopolitanism*, Oxford : Oxford University Press.
- Bhabha, H. (1994), 2007. *Les Lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Paris : Payot.
- Bhabha, H. 2006. Le Tiers-espace. Entretien avec Jonathan Rutherford, *Multitudes*, 26, automne.
- Boudou, B. 2012. Les frontières de la communauté libérale : Qu'est-il permis d'exiger des nouveaux entrants ? In : *Face au conflit des valeurs : quelle démocratie ? Le pluralisme libéral et ses critiques*, Sciences Po/CEVIPOF.
- Busekist, von A. 2008. Au-delà de la nation culturelle, l'internationalisme civique, *International Review of Sociology : Revue Internationale de Sociologie*, 18, 1, 107-126.
- De Schutter, H. 2007. Towards a Hybrid Theory of Multinational State. In : Tierney, S. *Accommodating Cultural Diversity*, London: Ashgate Publishing Company, 35-57.
- Dedieu J-P., Dorlin, E. 2006. Lectures critiques, *Raisons politiques*, 1, 21, 159-171.
- Donegani, J-M., Sadoun, M. 2012. *Critiques de la démocratie*, Paris : PUF.
- Gros, F. 2012. *Le Principe sécurité*, Paris : Gallimard.
- Habermas, J. 2000. *Après l'Etat-nation. Une nouvelle constellation politique*. Paris : Fayard
- Hartog, F. 2005. *Anciens, Modernes, Sauvages*, Gaalade Editions, Paris.
- Kelly, P., (eds.). 2002. *Multiculturalism Reconsidered*. Cambridge: Polity Press.
- Kymlicka, W. (1995), 2001a. *La citoyenneté multiculturelle*, Paris : La Découverte.
- Kymlicka, W. 2001b. *Politics in the Vernacular*, Oxford : Oxford University Press.
- Kymlicka, W. 2007. *Multicultural Odysseys. Navigating the New International Politics of Diversity*, Oxford: Oxford University Press.
- Kymlicka, W., Bashir, B., (eds.). 2008. *The Politics of Reconciliation in Multicultural Societies*. Oxford: Oxford University Press.
- Rutherford, J. 1990. The Third Space. Interview with Homi Bhabha. In: Ders. (Hg): *Identity: Community, Culture, Difference*, London: Lawrence and Wishart, 207-221.
- Savidan, P. 2009a, *Le multiculturalisme*, Paris : PUF.
- Savidan, P. 2009b. « Multiculturalisme libéral et monoculturalisme pluriel », *Raisons politiques*, 3.
- Sen, A. 2007. *Identité et violence. L'illusion du destin*, Paris : Odile Jacob.
- Smouts, M-C. 2007. *La situation postcoloniale. Les postcolonial studies dans le débat français*, Paris: Presses de Sciences Po.
- Taylor, C. 1992. *Multiculturalism and "The Politics of Recognition"*, ed. A. Gutmann. Princeton, N.J.: Princeton University Press.

## Résumé

### **Du multiculturalisme libéral au cosmopolitisme : figures de citoyenneté au-delà des frontières nationales**

En suivant les théories postcoloniales et sur la mondialisation le lien entre citoyenneté et identité se déplace, n'appartenant plus au simple cadre de l'Etat-Nation. A partir de ce constat, cet article analyse deux déclinaisons de la disjonction entre cadre national et citoyenneté d'un point de vue culturel et axiologique : d'un côté le cas de figure de la citoyenneté multiculturelle soulève la question des frontières intérieures à l'Etat-nation pour la reconnaissance d'identités spécifiques et l'accommodement de différences culturelles infranationales. D'autre part, le cas de figure de citoyenneté proposé par le cosmopolitisme se définit par des frontières extérieures au cadre national dans un contexte transnational, où le paradigme de « contamination » se substitue à celui de « frontière ». En dépit de leurs éventuelles limites, ces deux cas de figures mettent à l'épreuve le libéralisme politique, qui est historiquement lié au contexte national. En comparant la théorie libérale du droit des minorités de W. Kymlicka, la philosophie de contamination de K.A. Appiah, et le cosmopolitisme de S. Benhabib, cette recherche vise à démontrer qu'autant le multiculturalisme libéral que le cosmopolitisme sont des compléments nécessaires à un libéralisme politique soucieux des problématiques culturelles contemporaines.

## Abstract

### ***From liberal multiculturalism to cosmopolitanism. Figures of citizenship beyond national boundaries***

*According to postcolonial and globalisation theories, the link between citizenship and identity moves towards a framework which no longer belongs to Nation-States. Being aware of it, this article analyses two declinations of the distance between national framework and citizenship from a cultural and axiological perspective. On the one hand, the case study of multicultural citizenship raises the question of the internal boundaries of the Nation-state in order to recognize specific identities and subnational cultural differences. On the other hand, the case of cosmopolitanist citizenship is defined by extra-national boundaries at a transnational level where the paradigm of "contamination" replaces the paradigm of "boundary". Despite their potential limits, these two options challenge political liberalism, which is historically linked to national contexts. Through the comparison between W. Kymlicka's liberal theory on minority rights, K.A. Appiah's philosophy of contamination or S. Benhabib's cosmopolitanism, this research intends to demonstrate that both liberal multiculturalism and cosmopolitanism are necessary addenda to a political liberalism, which takes into account contemporary cultural issues.*